



Plan Local d'Urbanisme

Emplacements réservés



ATELIER D'**U**RBANISME ET D'**A**RCHITECTURE
CÉLINE GRIEU

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
06	5 septembre 2019	du 13 janvier au 14 février 2020	20 mai 2020

Emplacements réservés pour voirie :

N° d'ordre	Désignation	Bénéficiaire	Largeur ou surface	Parcelles
V1	Bas Sac - Déviation de Saint Symphorien-sur-Coise	Département	18 200 m ²	A 509, 214, 213, 212, 211, 206, 183
V2	Larajasse - Création d'un cheminement piéton	Commune	232 m ²	C 863, 1210
V3	Larajasse - Réaménagement du carrefour	Commune	210 m ²	H 1
V4	Larajasse - Bouclage entre le chemin des Frênes et le chemin des Peupliers	Commune	522 m ²	C 1228, 240
V5	Larajasse - Elargissement chemin des Frênes	Commune	230 m ²	C 1210

Emplacements réservés pour équipements et espaces publics :

N° d'ordre	Désignation	Bénéficiaire	Largeur ou surface	Parcelles
R1	L'Aubépin - création d'un parking public	Commune	1045 m ²	H 51
R2	Larajasse - extension du cimetière et/ou des locaux des services techniques	Commune	1982 m ²	C 148
R3	L'Aubépin - extension du cimetière	Commune	812 m ²	E 25
R4	L'Aubépin - extension du parking public existant et voie d'accès	Commune	427 m ² 235 m ²	E 29 E 985
R5	Lamure - création d'un parking public	Commune	835 m ²	E 500, 541
R6	Saint-Appolinaire - préservation d'un site historique lié à la chapelle (pierre et croix)	Commune	390 m ²	E 1055, 1057, 1122
R7	La Marthaudière - création d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales (bassin de rétention) et/ou des eaux usées (déversoir d'orage).	Commune	2 200 m ²	H 389
R8	Lamure - création d'un parking public	Commune	250 m ²	E 528